

PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA SOURIS VERTE



Année 2019/2020

TEL : 04 95 10 28 50

I/ Les missions d'un établissement de la Petite Enfance

La municipalité d'Ajaccio possède des missions socio-éducatives qui lui confèrent sa fonction principale.

Ces missions s'inscrivent dans des réalités et des contraintes définies à la fois par les textes officiels et la collectivité locale qui les met en œuvre ; ces textes fixent le cadre et le champ d'intervention de la structure en faveur de l'enfance.

La collectivité locale doit déterminer ses intentions politiques et philosophiques, recense ses besoins, donne la direction à suivre et les planifie.

L'établissement applique les missions ainsi définies à travers des objectifs et avec des moyens appropriés au projet pédagogique. Il se dote d'un projet d'établissement qui est à la fois son outil de travail et sa référence au quotidien.

« La Souris Verte » possède des missions socio-éducatives qui lui confèrent sa fonction principale.

Ces missions s'inscrivent dans des réalités et des contraintes définies à la fois par les textes officiels et la Mairie d'Ajaccio qui les met en œuvre.

Notre mission est d'accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans, après une période d'adaptation définie dans un projet bien précis.

« La Souris Verte » applique les missions définies par la municipalité d'Ajaccio.

Nous nous posons des objectifs et des moyens appropriés pour mettre en œuvre notre projet d'établissement qui est à la fois notre outil de travail et notre référence au quotidien.

III/ Les missions de « la Souris Verte »

Inscrite dans le cadre défini par la ville d'Ajaccio relatif à la mise en œuvre d'actions en faveur de la petite enfance, les missions de « la Souris Verte » se définissent par l'accueil et la prise en charge des enfants de 3 mois à 4 ans ; pour un accueil occasionnel ou régulier (de 1 heure, ½ journée par semaine à 5 jours par semaine), pour un accueil ponctuel ou d'urgence.

Cet établissement municipal se caractérise par un projet d'établissement qui fixe ses objectifs éducatifs dans des lieux spécifiques (locaux adaptés), (texte avec normes).

Réglementation adaptée à ces locaux et au travers de modalités de réalisation (moyens).

La qualité essentielle de ce lieu réside dans son aptitude à favoriser le développement de l'enfant de 3 mois à 4 ans à travers une action éducative spécifique axée sur la socialisation de l'enfant après une adaptation réussie dans le cadre d'une évolution permanente mise en œuvre pour l'amener au maximum de potentialité.

La halte-garderie met en jeu des interactions entre 3 types d'acteurs :

- Les enfants
- L'équipe éducative
- Les parents (projet social)

C'est à partir de ce schéma triangulaire que s'articulent les interventions éducatives et qu'elles seront organisées.

III/ Les objectifs

1. Les objectifs généraux

➤ Les interventions auprès des enfants :

L'objectif principal est le travail de « séparation » la mise en œuvre de tous les moyens est donc nécessaire pour que ce passage à un début d'autonomie soit réussi.

- Savoir accueillir :

- ❑ L'accueil des parents et des enfants doit être chaleureux,
- ❑ Sécuriser, rassurer, reconforter, s'adapter,
- ❑ Accompagner, aider à la séparation,
- ❑ Observer l'enfant, dialoguer, écouter,
- ❑ Etablir une estime et un respect mutuels (professionnelles parents ó professionnelles enfants),
- ❑ Tolérer, respecter, s'entraider,
- ❑ Présenter les lieux à la famille et l'organisation de la structure,
- ❑ Expliquer le but de l'adaptation.

➤ Les interventions auprès des familles :

Présentation du projet pédagogique aux parents, en concevant de les faire participer à la vie de l'établissement en tant que partenaires à l'éducation de leur enfant.

Mettre en place des échanges avec les familles. L'objectif consiste à essayer au maximum d'instaurer avec les parents une relation permanente avec, des rencontres fréquentes, des mises en place de réunions à leur demande.

Faire un compte rendu du vécu de l'enfant, dans la structure, afin d'optimiser la prise en compte des besoins, tout en préservant le caractère privilégié de leur relation parentale.

Faire prendre conscience aux parents que l'adaptation est nécessaire pour favoriser la séparation, les tenir informés du comportement de l'enfant après leur départ en répondant à leurs questions avec franchise et les inviter à rester aussi souvent qu'ils le souhaitent auprès de lui, doit permettre une socialisation plus rapide (la séparation se fait des 2 côtés ; un parent confiant, détendu permettra à son enfant d'exister sans lui pour un moment et de faire ses premiers pas dans le monde social).

2. Les objectifs pédagogiques et éducatifs

Quelle est l'action éducative primordiale de l'établissement ?

L'établissement organise un lieu de rencontre dans un temps et dans un espace permis, permettant une séparation naturelle, favorisant ainsi une adaptation qui aboutira progressivement à une meilleure socialisation pour l'enfant.

Pour nous la socialisation étant en progression, l'enfant pourra participer à des ateliers l'amenant à grandir.

S'appuyant sur la connaissance du développement des enfants et de la spécificité pédagogique de chaque action éducative, l'objectif est de permettre à chaque enfant :

- D'être le plus proche possible de ses centres d'intérêts.
- De favoriser un maximum d'expériences à partir d'environnements riches en contact, en sensations, en expérimentations, en découvertes et en actions.
- Des expériences autorisant les apprentissages expérimentaux avec des matériaux divers.
- Le développement de sa créativité en développant des situations nouvelles et progressives.

Afin de ne pas précipiter le moment du départ, pouvoir rendre les enfants dans de bonnes conditions et rendre compte du moment passé à « la Souris Verte », l'équipe demande aux parents d'arriver au plus tard 15 minutes avant l'heure de fermeture.

3. Les tranches d'âges.

La capacité d'accueil de « La Souris Verte » est de 20 places (dont 5 enfants de moins de 12 mois).

A part les jours de vacances scolaires les plus âgés n'ont pas plus de 3 ans. Les enfants âgés de 3 à 6 ans peuvent fréquenter la structure durant les vacances scolaires.

A leur arrivée les enfants sont accueillis dans une même pièce afin de favoriser des échanges entre les différents âges (ambiance familiale).

En fonction de l'âge des enfants, différents ateliers leur sont proposés.



La phase dite de séparation doit s'inscrire dans une démarche éducative en toute quiétude pour les parents et pour nous. Condition fondamentale pour la socialisation.

Une aide est apportée aux familles pour toute difficulté rencontrée, tout problème ; concernant l'organisation de la structure une solution peut-être adaptée, permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.

IV/ Les modes de réalisations du projet pédagogiques et du projet social

1. Inscription et accueil

Avant l'inscription les parents viennent se renseigner dans la structure ou bien prennent rendez-vous par téléphone au 04.95.10.28.50.

Les inscriptions se font tous les jours lors des 3 heures d'adaptation (qui sont espacées sur une semaine).

Les parents et les enfants visitent les locaux et obtiennent des réponses à leurs questions.

A l'inscription l'enfant choisit de rester avec sa maman ou bien d'aller jouer avec les autres.

Pendant la constitution du dossier les parents signent les décharges et le règlement intérieur.

La structure accueille des enfants en bonne santé âgés de 3 mois à 6 ans, à jour dans leurs vaccinations obligatoires et conseillées.

2. Horaires de la structure

Lundi :
Mardi :
Mercredi :
Jeudi :
Vendredi :

7h30 / 18h15

Afin de garder une cohérence dans l'accueil des tout-petits, nous demandons aux parents de respecter certaines tranches horaires comprenant l'heure de la collation, du repas, de la sieste et du goûter de leurs enfants.

Ceci permet aux enfants de participer aux différents ateliers et animations proposés suivant les âges. Temps de socialisation, d'échanges

- accueil du matin : A partir de 7h30 jusqu'à 9h30 pour garder une certaine souplesse en acceptant une arrivée échelonnée des enfants. Les départs de fin de matinée se feront après le repas soit à 12h ou 12h30.

- accueil après midi : A partir de 12h30 pour venir faire dodo avec les copains ou 13h30.

Le départ pour la maison se fera à partir de 16h pour respecter juste avant, le temps convivial du goûter, moment important comme celui du repas.

PROJET PEDAGOGIQUE

L'adaptation de l'enfant passe par le respect de son autonomie dans un climat d'écoute, avec beaucoup de compréhension et de patience où la communication est indispensable avec ses parents pour vivre une séparation réussie.

La répartition des rôles

1. L'équipe éducative

Le travail auprès des enfants est élaboré et construit par l'équipe éducative à travers un projet pédagogique.

Chaque membre de cette équipe intervient avec sa spécificité et avec toute sa créativité.

L'équipe propose et construit des expériences éducatives qui vont structurer les journées des enfants en les amenant à la socialisation.

C'est bien de la réflexion de l'ensemble des membres de l'équipe éducative que va naître cette nécessaire complémentarité et qu'ainsi le projet pédagogique élaboré ensemble pourra être appliqué et réajusté.

2. Son rôle

Pour bien connaître l'enfant dans son développement, établir une relation éducative avec chaque enfant, individuellement et en groupe.

Donner un sens et une compréhension à toute relation et à toute action.

3. Le rôle de la directrice

Elle est garante du projet pédagogique (elle organise des moments d'écoute avec les parents, elle représente le projet éducatif à l'extérieur de l'établissement).

Les modes d'intervention de la directrice sont fondés sur :

- L'observation,
- La réflexion qui est étayée par la connaissance du développement psycho - pédagogique de l'enfant,
- L'analyse des situations éducatives au quotidien, leur mise en place au travers d'ateliers, leur exploitation et leur progression ainsi que les différentes acquisitions.
- Le rythme de chaque enfant, la réponse à ses besoins

La Sécurité

1. Auprès des enfants

L'équipe éducative, sous le contrôle et la responsabilité de la directrice se doit d'anticiper certains risques.

Les activités seront donc organisées d'une manière sécurisante pour chaque enfant grâce à un aménagement approprié aux capacités de chacun et à son niveau de développement.

Une attention vigilante pour le bien être physique et moral de chaque enfant devra être assurée.

2. Auprès des familles

L'équipe éducative est témoin de facilités et des difficultés rencontrées dans les relations parents-enfants.

La Directrice sera informée par le personnel de toute difficulté rencontrée afin que les parents puissent être mis au courant.

L'objectif visé est de toujours protéger l'enfant et le groupe dans lequel il évolue.

Les moyens mis à dispositions

1. Les moyens humains

Pour mettre en œuvre son projet pédagogique, le personnel de l'établissement se compose de :

- Une Responsable
- Des Auxiliaires de Puériculture
- Des ATSEMS (CAP Petite Enfance)
- Un agent d'entretien

2. Les moyens matériels

❖ Les locaux d'accueil éducatif

La conception des locaux d'accueil des enfants joue un rôle primordial dans la mise en pratique des interventions éducatives. Elle doit correspondre aux exigences de l'évolution par tranche d'âge des enfants. Chacun des groupes d'enfants composant l'établissement a besoin d'un espace privé où chaque enfant va vivre quotidiennement (enfants d'une même tranche d'âge ou pas).

Il semble cohérent de partir du principe que chaque type d'activité requiert un lieu spécifique bien défini (4 salles aménagées dont 1 salle de jeu transformable en dortoir).

❖ Les autres locaux

Ils sont composés d'une petite cuisine, une salle de bain avec 2 toilettes, un hall d'accueil avec un bureau.

Les activités, les outils

Ils permettent de considérer l'enfant comme un être à part entière en lui laissant toute latitude de construire par lui-même sa pensée, sa logique, et son raisonnement à travers une multitude d'expérimentations. Il est ainsi libre dans ses actions ;

Grâce aux outils mis en place, l'enfant va apprendre à grandir, ce qui va lui permettre de mener seul ses propres expériences sans recours systématique de l'adulte.

La recherche et prospective

La recherche de documentation dans le domaine Petite Enfance est permanente ainsi que l'observation de l'enfant et du quotidien dans la structure, elle permet une maîtrise de l'évolution des besoins des enfants, du personnel, le réaménagement des locaux pour mieux se projeter dans le devenir.

La formation permanente reste indispensable pour permettre au personnel de la structure d'évaluer son action, de se remettre en question et de se ressourcer (stages).

L'évaluation des résultats

L'équipe éducative doit à tout moment évaluer l'adéquation entre son projet pédagogique et ses résultats, seule garantie véritable d'une permanence dans son suivi.

PROJET SOCIAL

Objectif : AJACCIO, ville du multi-accueil au service des enfants et des familles

Le projet social des établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville d'Ajaccio entre dans le cadre de la politique sociale et familiale de la Municipalité. Politique qui souhaite donner une large place aux enfants et aux familles dans une dynamique ouverte aux besoins des parents dans leur diversité.

Tous les établissements fonctionnent en multi-accueil avec pour objectifs :

- de réserver un accueil de qualité aux enfants afin que ceux-ci trouvent un lieu de vie adapté, un îlot stable et disponible.
- d'offrir aux familles un mode de garde adapté à leurs besoins et de leur accorder plus de place au sein des structures
- de permettre aux parents d'allier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle par la flexibilité du le multi-accueil

A ó Les établissements

- Les Haras : 60 places ó 3 mois à 4 ans
- A Rundinella : 20 places - 3 mois à 4 ans
- Berthault : 60 places de 3 mois à 4 ans
- La Souris-verte : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Bodiccione : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Pietralba : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Mezzavia : 45 places de 3 mois à 4 ans

Tous les établissements peuvent exceptionnellement accueillir des enfants âgés de 4 à 6 ans, en dehors des temps scolaires.

Les structures sont implantées dans différents quartiers de la ville et permettent ainsi à chaque famille d'avoir un lieu d'accueil proche du domicile ou du lieu de travail.

Chaque établissement dispose d'un projet d'établissement avec une spécificité propre adaptée en fonction de l'âge des enfants accueillis, du nombre de place agréées par la PMI et de la configuration des locaux

Les établissements sont ouverts de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi.

Les fermetures annuelles sont : 4 semaines au mois d'août et une semaine entre Noël et jour de l'An. Un établissement reste ouvert au mois d'août afin d'offrir un mode de garde pour les familles qui travaillent durant cette période.

B - Les besoins des familles

La souplesse de l'accueil doit répondre au mieux aux besoins des familles : toutes les précisions sont mentionnées dans le règlement intérieur des établissements.

L'accueil peut-être :

- soit régulier : les parents signent un contrat de réservation de place en fonction de leurs besoins (nombre d'heures par semaine et nombre de semaines nécessaires).
- soit occasionnel : des places sont proposées en fonction des disponibilités de la journée, elles peuvent être réservées le jour-même voir la semaine précédente. Cet accueil peut aller de quelques heures à des journées entières
- l'accueil d'urgence n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin effectuée par la Directrice de l'établissement ou par la Directrice du service petite enfance

Afin d'aider les familles en difficulté, 10% des places sont accessibles aux enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

C ó La qualité de l'accueil du jeune enfant

La qualité de l'accueil du jeune enfant est la priorité du projet.

Si l'accueil régulier ne pose pas de problème, l'accueil occasionnel a demandé une réflexion particulière afin de permettre à l'enfant d'avoir une intégration optimale dans les établissements.

Il faut rappeler que les repères de l'enfant se constituent dès la petite enfance d'où la nécessité d'axer la prise en charge sur la qualité.

Avant l'entrée en crèche, certaines règles devront être respectées :

- proposer une période d'adaptation adaptée à chaque enfant et à sa famille
- la fréquentation, même si elle est occasionnelle, devra néanmoins conserver une certaine régularité

Les enfants porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap peuvent être accueillis dans les établissements, dès lors que leur handicap ou maladie ne nécessitent pas une attention telle que le personnel ne puisse plus assurer la prise en charge et la surveillance des autres enfants. Afin de faciliter leur intégration, les modalités d'accueil seront étudiées et adaptées en concertation entre les parents et la Directrice. Pour les autres enfants, l'accueil avec un accompagnant est possible selon les possibilités du service.

Nos établissements sont des structures d'accueil assurant un service public sans spécialisation.

Néanmoins il s'avère possible que certains enfants puissent présenter des besoins spécifiques en matière de soins ou d'une surveillance particulière : dans ce cas un « protocole de soins » sera établi par le médecin traitant qui le transmettra ensuite au médecin de crèche qui laissera alors les consignes au personnel.

D'autre part, l'accompagnement de certains enfants peut nécessiter la mise en place « d'un projet personnalisé éducatif ». Ce projet prendra en compte les besoins de l'enfant et déterminera les objectifs que l'on veut atteindre : socialisation, langage, psychomotricité, apprentissages. Ce document sera fait en collaboration avec les parents, le médecin de l'enfant, le multi-accueil et le cas échéant, l'établissement spécialisé qui suit l'enfant.

Le multi-accueil doit être adapté aux locaux existants, au personnel présent ainsi qu'à la capacité d'accueil autorisée. Chaque établissement adapte ses temps d'accueil en adéquation avec son fonctionnement.

D ó La participation des familles

Par famille, on entend : parents, grands-parents, amisí .

Sous certaines conditions bien déterminées par les équipes professionnelles, les familles vont participer à la vie de la crèche :

- les arrivées et départs sont des moments importants de la journée avec la séparation et les retrouvailles. Ces deux temps forts sont à privilégier et les familles invitées à y participer : prendre le temps de la séparation, changer l'enfant si nécessaire et ne pas laisser les « tatas » le faire à leur place, donner le biberon, prendre un petit moment pour discuter avant de partir í .
- fêtes et anniversaires : chacun peut s'investir pour l'élaboration de ces évènements
- participation lors d'activités selon les potentialités de chacun : sorties, lecture de contes, musique, préparation d'un goûter festif
- réunion d'information où différents thèmes seront abordés : alimentation, propreté, sécurité

L'accueil sera privilégié avec écoute des parents et conseils si besoin

Le personnel se doit de respecter la confidentialité de ce qui lui a été confié.

Dans la plupart des établissements il existe un espace réservé aux parents: c'est un lieu d'échange avec la possibilité de création de réseaux d'parents. C'est un espace de convivialité pour lutter contre l'exclusion et l'indifférence. Il permet aux familles de se rencontrer mais aussi de pouvoir faire des échanges de service. D'autres structures n'ont pu aménager un tel espace faute de place.

E ó Le personnel

La composition des équipes répond à la réglementation en vigueur, nombre et qualification des agents.

La mise en place du multi-accueil donne des missions différentes au personnel : au delà de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés, chaque agent aura un rôle d'accompagnement des familles avec une action sociale.

Une psychologue assure des vacations dans chacun des établissements. Elle peut intervenir à la demande du personnel ou des familles.

Il est nécessaire que chaque agent puisse entretenir et développer ses compétences professionnelles.

Un réseau petite enfance et parentalité « A Ciucciareta » constitué par du personnel représentant chacun des établissements se réunit régulièrement, il a pour objectifs :

- de traiter des thématiques psychopédagogiques qui permettront de formaliser ce qui est fait au quotidien et de diffuser des messages d'information aux familles et aux assistantes maternelles
- de faire des échanges de pratiques professionnelles

Tout le personnel participe à l'élaboration des projets d'établissement et celui-ci doit faire l'objet d'une réactualisation régulière

Nous nous devons aussi de respecter les compétences de chacun en respectant ses limites : séparation des différentes tâches en fonction des possibilités de chaque agent.

F ó Les autres services et les partenaires

- Relais Assistantes Maternelles - RAM
- Caisse d'Allocations Familiales - CAF
- Protection Maternelle et Infantile - PMI

- Services sociaux : accueil prioritaire (familles en difficulté), accueil d'urgence
- Relations avec les autres structures petite enfance de la ville
- Actions passerelles avec les écoles ou autres structures d'accueil
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- Centre Inter Secteur pour l'enfance - CISE

Ces relations sont très importantes pour la qualité du travail effectué :

- Une collaboration efficace avec les services de la CAF et de la PMI améliore la qualité du service
- Une collaboration avec les services sociaux de la ville et des différentes collectivités permet de répondre aux besoins des familles en difficulté et de mieux les accompagner
- Une collaboration entre toutes les structures d'accueil de jeunes enfants et le RAM nous permet d'avoir une action commune et complémentaire sur l'ensemble de la ville et de ses environs. Elle permet en outre aux professionnels d'échanger des expériences afin d'en tirer profit pour améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant. Ceci renforce les liens professionnels et crée un réseau entre les différentes structures de garde
- Les actions passerelles permettent de préparer l'enfant lors d'un changement d'établissement (autre structure d'accueil ou école), ceci entre dans le cadre du respect de l'enfant et de la qualité de l'accueil.

G 6 Les missions de prévention

Les missions des lieux d'accueil de la petite enfance ont évolué. Elles répondent aux besoins des enfants et ont un rôle de soutien à la parentalité. Leur action s'inscrit dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bien-être et de prévention.

Tous les lieux d'accueil participent à la prévention :

- des troubles individuels de l'enfant
- des dysfonctionnements relationnels entre parents et enfants : c'est l'accompagnement à la parentalité
- des difficultés de santé
- des exclusions sociales de l'enfant et des parents
- de la maltraitance

En matière de santé publique, plusieurs actions de prévention sont mises en place telles que :

- Semaines d'information sur l'équilibre alimentaire
- Campagne d'information sur les risques d'accidents de la vie courante
- Intérêt de la vaccination
- Information sur le risque solaire
- Acquisition de la propreté
- Les dangers des écrans
- Le sommeil

Conclusion

Ce projet mise donc sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Il doit permettre à l'enfant une socialisation optimale avec une prise en compte de l'espace et des rythmes de chacun

Il permet de répondre aux besoins des familles en matière de garde, d'accorder un temps d'écoute aux parents et de créer des réseaux parents.

Pour mener à bien ce projet de manière optimale, tous les acteurs devront respecter le triangle de qualité enfant ó parents - professionnels. Pour chacun des sommets, 3 critères devront être pris en considération et ce, pour chacun des acteurs :

- le bien-être
- les besoins
- les compétences

La qualité peut se définir ainsi :

- Respect et tolérance de chacun
- Accueil chaleureux et de qualité
- Travail de qualité
- Disponibilité
- Confiance
- Conscience professionnelle
- Personnel qualifié

